



RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES TOURNOIS DE LA TRIPLE COURONNE COMPÉTITIONS SANCTIONNÉES PAR LA FQHO ET DES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX

1. LES RÈGLEMENTS

Les règlements de jeu sont ceux du dernier code d'arbitrage en vigueur de la F.Q.H.O. exception faite des règles suivantes:

1.1 Règlements spécifiques

- Pour la saison 2011-2012, les athlètes doivent être nés :

Catégorie minime : 1^{er} octobre 1999 et après
Catégorie benjamine : entre le 1^{er} octobre 1997 et le 30 septembre 1999
Catégorie cadette : entre le 1^{er} octobre 1995 et le 30 septembre 1997

Catégorie Juvénile scolaire : 18 ans et doit obligatoirement fréquenter l'institution

Catégorie Espoir : 1993-1994 et 1995
Catégorie Élite : 1992 et plus

- Tous les joueurs doivent posséder une adresse de résidence fixe au Québec (les étudiants étrangers sont admis).
- Tous les athlètes et entraîneurs doivent être affiliés à la fédération avant le début de la compétition. Les responsables devront avoir rempli adéquatement le formulaire d'affiliations avec les coordonnées complètes de tous les athlètes (un formulaire par équipe). Si cette condition n'est pas respectée, le comité organisateur se verra dans l'obligation de retirer l'équipe de l'horaire. Les équipes qui dépendent de leur commission scolaire pour les paiements, devront déposer un chèque en garanti (pour promesse de paiement).

- Les athlètes devront être en mesure de fournir une carte d'identité avec photo à toutes les compétitions sous peine de ne pouvoir participer.

- La grosseur de ballon utilisée est :

minime – bouts de choux :	# 0 (ballon mousse)
minime – A :	# 0 (ballon mousse)
minime – AA	# 0 (ballon cuir)

benjamin féminin A et AA :	# 1
benjamin masculin A :	# 1
benjamin masculin AA :	# 2

cadet féminin A et AA :	# 2
cadet masculin A et AA :	# 2

juvénile féminin A :	# 2
juvénile masculin A :	# 3

- Les arbitres doivent posséder obligatoirement un niveau I d'arbitrage et être affiliés à la fédération. Pour les catégories *minime et benjamin*, un seul arbitre est nécessaire pour officialiser un match (un deuxième arbitre pourra être utilisé à la discrétion du comité organisateur). Pour les catégories *cadette et juvénile A*, deux (2) arbitres officialiseront les matchs.

- Durée des rencontres :

catégorie minime :	minimum de 2 X 8 minutes pause de 1 minute à la mi-temps temps-mort de 30 secondes par équipe / match
--------------------	---

catégorie benjamine :	période de 2 X 15 minutes (si possible) pause de 2 minutes à la mi-temps /changement banc temps-mort de 30 secondes par demie /équipe
-----------------------	---

catégorie cadette :	période de 2 X 15 minutes (si possible) 1 X 25 minutes (si manque de temps) pause de 2 minutes à la mi-temps /changement banc temps-mort de 30 secondes par demie /équipe
---------------------	--

catégorie juvénile :	période de 2 X 20 minutes pause à déterminer temps-mort : à déterminer
----------------------	--

- pour la catégorie cadette, les comités organisateurs devront tenter de respecter la règle du 2 X 15 minutes, mais le nombre d'inscription peut parfois rendre la chose impossible lors des tournois de 1 jour.
- Nombre de match minimum par équipe
Tournois de la Triple Couronne (1 jour) : 4 matchs minimum par équipe
Championnat Provincial (2 jours) : 6 matchs minimum par équipe. Advenant le cas où le nombre d'équipe ne permet pas la 6^e partie, augmenter la durée des parties (30 minutes en benjamin et 2 X 20 minutes en cadet.
- Selon les résultats des différentes triple Couronne, la Fédération se garde le droit d'obliger une équipe à s'inscrire dans le AA si les résultats des matchs sont inappropriés.

1.2 Pour la catégorie benjamine seulement

En benjamin, il est **STRICTEMENT** interdit de jouer et d'utiliser de la résine durant les compétitions sanctionnées par la Fédération (A et AA).

Nouveaux règlements – Projet pilote – Coupe Champlain 4 et 5 décembre 2011 Benjamin A et AA

Durée des matchs : 24 minutes

Matchs divisés de la façon suivante :

- 8 minutes où les défenses à la zone sont interdites (6-0, 5-1, 3-2-1...). La remise en jeu se fait par le gardien après un but.
- 8 minutes où au moins un joueur doit être séparé du reste de la défense (5-1,4-2, 3-2-1, 3-3, donc pas de 6-0) et où la défense « man to man » tout terrain est interdite. Remise en jeu suivant un but se fait par le gardien.
- 8 minutes libres. Remise en jeu suivant un but se fait par le gardien.

Voici le déroulement :

- Après le premier 8 minutes, le cadran ou le gralab sonnera. Chacune des équipes aura 1 minute avant la reprise du jeu et le changement de défensive. Pas de temps-mort durant la période de jeu.
- Après le deuxième 8 minutes, le cadran ou le gralab sonnera. Chacune des équipes aura une minute avant la reprise du jeu et du changement de défensive. Pas de temps-mort durant la période de jeu.
- Au dernier tiers-temps, chacune des équipes aura le droit à un temps-mort de 30 secondes. Le match se termine à la fin du troisième 8 minutes, lorsque le cadran ou le gralab sonne.

Un délégué de la fédération sera à la table de marque et s'occupera d'aider et former les officiels aux nouvelles règles sur chaque plateau.

Nous demandons donc aux entraîneurs et aux arbitres d'arriver au moins 30 minutes avant leur premier match. Nous serons disponibles pour répondre aux questions et mettre au clair les nouveaux règlements et tenterons ainsi d'éviter tout malentendu.

Nous vous rappelons que ces nouveaux règlements sont expérimentaux. Nous vous demandons donc d'être compréhensifs et de jouer le jeu. Un questionnaire sera remis aux entraîneurs et aux officiels à la fin de la journée afin de recueillir vos commentaires.

MINIME et BENJAMIN SEULEMENT : Après un but, la relance du jeu se fait directement à partir du gardien. Il n'y a donc pas de mise au jeu au centre du terrain.

1.3 Disqualification

- La disqualification s'applique toujours pour une troisième exclusion et comme toujours dans les situations suivantes: irrégularité grossière envers l'adversaire; attitude anti-sportive grossière des joueurs ou des dirigeants officiels; voie de fait en dehors de la surface de jeu. La disqualification d'un joueur ou d'un dirigeant sera toujours accompagnée d'une exclusion. En cas de disqualification mineure, le joueur n'est pas disqualifié pour le match suivant. Advenant une disqualification majeure, le cas sera évalué par un comité de discipline, formé par le comité organisateur.

2. RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE COMPÉTITIONS

2.1 L'écart

L'écart maximum qui sera inscrit au tableau des résultats sera de 10 buts. Ainsi, une joute se termine 20 à 2, l'écart considéré pour fin de calcul du G.A. sera de 12 à 2.

2.2 Le classement des poules s'établit de la façon suivante:

Victoire	3 points
Match nul	2 points
Défaite	1 point
Forfait	0 point

2.3 Pour les matchs préliminaires benjamin et cadet

Si deux équipes ou plus se retrouvent avec un nombre égal de points à l'issue de tous les matchs, le classement se détermine comme suit:

- S'il y a égalité : entre deux équipes**, les résultats entre les deux équipes concernées en terme de victoires et défaites (l'équipe qui a battu l'autre dans le tournoi à la ronde passe avant).
- S'il y a égalité : entre trois équipes**, ou si l'égalité entre deux équipes persiste après le point 2.2b, le goal-average (\div division) des matchs entre les équipes, c'est-à-dire la division entre les buts marqués et reçus au millièmè près.
- Si l'égalité persiste, le goal-average de tous les matchs du poule, c'est-à-dire la division entre les buts marqués et reçus au millièmè près. Le plus haut goal-average l'emporte.
- Si l'égalité persiste toujours, le nombre de buts marqués sur l'ensemble des matchs de poule. Le plus grand nombre de buts l'emporte.
- Si l'égalité persiste encore, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

2.4 Pour les matchs éliminatoires nécessitant un gagnant et pour les matchs de classement des positions 5 et plus pour la catégorie BEMAMINE

L'égalité dans les matchs nécessitant un gagnant sera rompue comme suit et dans l'ordre:

- a) * Confrontation alternative de 3 tirs de pénalité
Les entraîneurs fourniront une liste de 3 tireurs, dans l'ordre, aux officiels.

- b) Si l'égalité persiste, une autre fusillade sera effectuée, mais de façon alternative jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé. Pour procéder, l'entraîneur remet une nouvelle liste de 3 tireurs, peu importe qu'ils aient déjà tiré ou non lors de la première série. L'équipe qui tirait premier pour la vague numéro 1 tirera 2^e pour la seconde vague de tirs.

2.5 Pour les matchs de classements de 1 à 4 pour la catégorie BENJAMINE

Une période supplémentaire de 2 X 3 minutes sera jouée avant d'appliquer le point 2.4 a.

2.6 Pour les matchs éliminatoires nécessitant un gagnant dans la catégorie CADETTE

Il n'y a plus de prolongation ou de tirs de confrontation. Nous appliquerons la règle des tirs de confrontation mieux connus sous le nom de SHOUT OUT. En voici les détails :

L'entraîneur doit désigner 5 joueurs éligibles à participer à la confrontation. Les joueurs qui purgeaient une sanction en fin de rencontre ne sont pas éligibles (2 minutes, disqualification, expulsion).

L'arbitre effectue un tirage. L'équipe qui gagne le tirage a le choix de commencer à tirer ou de faire confiance à son gardien pour commencer. L'équipe qui "défend" choisit ensuite le côté qu'elle préfère.

Le gardien passeur place au moins un pied sur sa ligne de but. L'attaquant, en possession du ballon, doit avoir au moins un pied sur la ligne du 9 mètres à l'endroit de son choix.

Lorsque l'arbitre siffle, l'attaquant passe le ballon à son gardien qui se trouve sur sa ligne de but. Durant tout le cheminement de la passe, le ballon **ne peut pas toucher au sol**. Au moment où le ballon quitte la main de l'attaquant, le gardien peut quitter sa ligne de but et dispose de 3 secondes pour faire la passe à son coéquipier qui est en course vers le but adverse. Le ballon n'a pas le droit de toucher le sol pendant cette passe.

L'attaquant doit attraper le ballon et marquer sans dribbler et sans enfreindre une autre règle du handball. Les deux gardiens doivent demeurer dans leur zone de but respective. Si le gardien qui fait la passe sort de sa zone ou commet une faute (exemple empiété sur la ligne), l'arbitre met fin à la tentative. Si le gardien qui défend sort de sa zone, la tentative est reprise (pour une première offense). Si le gardien de but sort pour une 2^e fois suite à l'avertissement de l'officiel, il y aura tir de pénalité et le gardien sera chassé définitivement de la partie (pas de retour possible pour ce match).

Le gardien qui fait la passe doit obligatoirement garder les buts pour le tireur de l'autre équipe.

L'équipe gagnante est celle qui a marqué le plus de buts après ses 5 essais. S'il n'y a pas de gagnant après la première ronde, les tirs de confrontation continuent de façon alternative en raison d'un tir par équipe jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé. Dans ce cas, l'équipe qui défendait en premier lors de la première ronde commence à tirer. Ces tirs peuvent être effectués par n'importe quel joueur éligible à l'exception de ceux mentionnés au premier paragraphe (le même joueur peut tirer plus d'une fois).

3. AUTRES RÈGLES SPÉCIFIQUES

- Les athlètes peuvent jouer pour une seule équipe inscrite dans la compétition.
- Pour les compétitions sanctionnées par la fédération, il est maintenant interdit pour une fille de jouer dans une équipe de garçon, à moins d'avis contraire (portant la mention de mixte) et vice versa.
- Seul le simple surclassement est accepté (à moins d'obtenir une dérogation de la FQHO conformément à la règle du double surclassement).
- L'athlète doit rester au même niveau de lettre. Exemple : un athlète d'âge benjamin qui participe à une compétition cadet AA parce qu'il est physiquement et techniquement assez fort, ne pourra par la suite participer à une compétition benjamin A, il devra obligatoirement jouer dans le AA (à moins d'obtenir une dérogation).

L'athlète qui joue en ESPOIR division 1 ne peut pas descendre dans le cadet A. L'athlète devra automatiquement jouer dans le AA. L'athlète qui joue en ESPOIR division 2 pourra quant à lui évoluer en cadet A ou cadet AA.

- Le port du short est obligatoire pour tous les joueurs (à l'exception du gardien du but).
- Aucun protêt n'est admissible lors des Championnats québécois et de la Triple Couronne.
- Tous les joueurs participants devront être en mesure de présenter sur place une carte d'identité prouvant l'âge de l'athlète. Si celui-ci est dans l'impossibilité de prouver son âge, le comité organisateur pourra refuser sa participation.
- Remise des médailles : L'équipe gagnante de la finale bronze devra demeurer jusqu'à la fin des finales afin de prendre possession des médailles remisent à la cérémonie, tout comme les gagnants de l'argent et de l'or.